

LA SCRIPTIBILITÉ VUE DE PROFIL

GHISLAIN BOURQUE

Nous avons déjà fait état ailleurs d'une aptitude particulière du texte à se laisser lire, à se faire comprendre; bref de la lisibilité du texte. Par un retour sur les termes, en faveur desquels le travail s'est d'abord développé, la réflexion se prolonge ici d'une manière tout organique vers les facteurs, conditions et coefficients dont dépend, cette fois, la scriptibilité. Non moins définie en tant qu'aptitude, cette dernière court au-devant de la fiction factuelle ou virtuelle pour la déterminer en texte. Ce sont ces débats, tout autant de fiction que d'argumentation, dont le présent article se propose de rendre compte.

Having already discussed elsewhere readability, the particular aptitude of texts to facilitate reading and comprehension, we want now to turn our attention to scriptibility, and its factors, conditions and coefficients. This scriptibility precedes fiction, factual or virtual, and determine its textual form. It is these latest debates, founded as much in fiction as in argumentation, which this article seeks to describe.

En considérant l'*écriture* comme une activité par laquelle des signes se présentent selon un arrangement réglé de caractères, activité qui engage la compétence d'un sujet en regard de la disponibilité d'un langage, la *scriptibilité* pourra être définie comme l'aptitude du texte à se laisser écrire, à ordonner l'apparition de son écriture.

Ne pouvant, comme l'*écriture*, être considérée comme une pratique, la scriptibilité doit plutôt être identifiée à une faculté détenue par le texte qui, virtuelle, rend l'*écriture* possible. Cette faculté, qu'il faut comprendre comme un ensemble de dispositions (paramètres, opérations, structures) rendant l'*écriture* possible jusqu'au texte, emprunte des avenues sujettes à discrimination :

- avenue de scription : selon laquelle l'*écriture* est une simple affaire de reproduction (copie, rapport, témoignage, enregistrement, etc.);
- avenue de trans-scription : selon laquelle l'*écriture* est inscrite dans une activité de composition;

c'est-à-dire «trans-scriptrice» parce que traversant et dépassant la scription. En l'occurrence, il s'agit d'une écriture qui explore et exploite les mécanismes langagiers susceptibles de générer de la connaissance. Ainsi, selon les paramètres, opérations et structures adoptés, le travail de transcription adoptera l'un ou l'autre des registres suivants : poétique, légal, argumentatif, encyclopédique, didactique, expressif, incitatif, etc.

En conséquence, dans l'axe de la scription, on dira d'un texte qu'il est scriptible parce que reproductible, alors que dans l'axe de la trans-scription on le dira scriptible parce que constructible.

La scriptibilité doit être comprise comme la «faisabilité» d'un texte, l'arrangement d'*écriture* qui le fait apparaître. Elle est en quelque sorte la caution nécessaire à une virtuelle performance. Encore ici, toutefois, pour ne pas qu'elle s'empêtre, il nous faut, quant à la performance, assigner à l'*écriture* deux essentielles affinités : d'un côté se présente la capacité d'*écriture* et de l'autre la compétence d'*écriture*. Soit deux propriétés qui distribuent de part et d'autre de la scriptibilité les efforts d'*écriture*. (Voir le tableau à la page suivante.)

I. LES FACTEURS DE SCRIPTIBILITÉ

Pris en tant qu'éléments constitutifs, soit d'un produit (le texte), soit d'une pratique (l'*écriture*), les facteurs de scriptibilité sont identifiables à deux composantes spécifiques :

- le texte, d'une part, rattaché virtuellement ou factuellement à un programme d'*écriture*;
- le scribeur, d'autre part, relié virtuellement ou factuellement à une compétence d'*écriture*.

De l'une à l'autre de ces composantes, un rapport de force qui tantôt favorise le scribeur, tantôt donne

| | |
|--|--|
| <p><i>Capacité d'écriture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété d'un scripteur à reproduire, noter par écrit une quantité variable d'informations. • Noter en plus grande quantité et plus rapidement témoignera de l'accroissement de ladite capacité. • La capacité d'écriture commande la maîtrise d'opérations récurrentes : fidélité de reproduction, sélection d'informations, application appropriée d'un mode correcteur de traitement de texte... • Référant à une activité au sein de laquelle il est question de faire correspondre un écrit à un autre sous l'angle de la reproduction, la capacité d'écriture tire son credo de l'exercice de scription. | <p><i>Compétence d'écriture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude d'un scripteur à construire, structurer par écrit une quantité variable d'informations. • Approfondir un écrit, faire apparaître de nouvelles connaissances rendent compte d'un développement de la compétence. • La compétence d'écriture exige un engagement marqué du côté d'un programme opératoire apte à générer de la connaissance, à développer des habiletés. L'exploration et l'exploitation réglées de faits langagiers attisent l'accroissement de la compétence. • Renvoyant à une activité où il est question de faire apparaître un écrit, de le faire se démarquer d'un autre, sous l'angle de la production, la compétence d'écriture se veut le pur produit d'un travail de transcription. |
|--|--|

l'avantage au texte, prévaut. Des compétences échues au scripteur (en raison de ses connaissances et de son habileté) combinées à une science conférée au texte (en raison du niveau de programme d'écriture le motivant) dictent une série de rapports dotant la scriptibilité d'une conjoncture variable de travail.

1. *Scripteur > Texte*

Sans démesure affichée, mais logé dans le registre du trop facilement accessible, le premier rapport postule une compétence de scripteur dépassant les exigences du texte. À cause d'un programme d'écriture trop limité, le scripteur présente une maîtrise aisée des mécanismes inscrits dans le programme. Évoluant en terrain connu (on pourrait tout autant dire en «terrain reconnu», puisqu'il s'agit essentiellement d'un texte qu'il sait déjà pratiquer), le scripteur s'en remet à son savoir-faire pour s'acquitter de sa tâche. Se prêtant au jeu d'une écriture machinalement étalée, il s'applique au texte par voie de condescendance.

Les exemples que l'on peut porter au compte de ce premier rapport sont, ici comme ailleurs, circonstanciels. En ce sens qu'ils varient en raison de la compétence de l'un et des exigences de l'autre. Associés à une question de niveau de pratique, on peut avancer que tous ces exemples sont en tout ou en partie transportables :

- a) traduction d'un texte dans une langue seconde;
- b) rédaction d'une lettre d'affaires;
- c) composition d'un sonnet;
- d) etc.

Toutes circonstances de travail qui se situent, à un moment ou à un autre de son apprentissage, en deçà des compétences du scripteur... laissant la scriptibilité plonger dans une atmosphère de suffisante retenue.

2. *Scripteur < Texte*

Renversement de situation, ce deuxième rapport signale une compétence de scripteur moins experte que le programme d'écriture proposé. En résulte une sorte de désorientation de celui qui écrit, en ceci qu'il ne peut tout à fait référer à ce qu'il sait déjà pour accomplir sa tâche d'écriture. Évoluant sur un terrain qu'il ne connaît que partiellement, ou pas du tout, le scripteur se voit dans l'obligation de faire ce qu'il ne sait pas encore, ni de connaissances ni d'habiletés.

Bien qu'encore ici sans démesure, c'est-à-dire demeurant dans le registre de l'accessible, le texte échappe en partie au prévisible. Objet d'une épreuve nouvelle, il place le scripteur dans un parcours d'apprentissage dont il ne peut d'avance ni maîtriser le développement, ni fixer la fin. Si bien que celui-ci doit, pour se tirer d'embaras, accepter le rôle d'apprenti, se persuadant que c'est par le travail qu'il acquerra de nouvelles compétences, lesquelles finiront par rendre scriptible ce qui, au départ, échappait à son expertise.

À ce titre, les exemples annoncés lors du premier rapport (traduction d'un texte en langue seconde, rédaction d'une lettre d'affaires, composition d'un sonnet) peuvent ici encore être convoqués. Car, selon la compétence acquise, ce qui se montre scriptible pour l'un peut ne pas l'être pour l'autre, la scriptibilité se révélant par nature relative à la compétence du sujet aux prises avec un programme d'écriture...

3. *Scripteur = Texte*

Sans perte ni profit, ce troisième type de rapport implique une compétence de scripteur tenue à égalité avec les exigences d'un programme d'écriture. La marge de manœuvre du scripteur est pour ainsi dire nulle; il écrit

à l'intérieur de ses limites, maintenant sa compétence à hauteur des exigences du programme. Le scripteur fait ce que, dans l'état provisoire de ses connaissances et de ses habiletés, il sait faire; ce en quoi il est aguerri. C'est là une situation qui se présente avec une certaine fréquence en milieu scolaire (où l'enseignant tente de proposer ce qui est à la portée des élèves), et qui apparaît de façon régulière chez le scripteur enclin à déterminer lui-même son programme d'écriture. En cette circonstance, en effet, il arrive que ses envies coïncident très étroitement avec ses compétences.

Ne sachant pas toujours se déséquilibrer pour construire un texte qui au départ reste indéfini, le scripteur profite d'un équilibre de circonstance pour tenir compte des connaissances et des habiletés fraîchement acquises et développées.

Des exemples seraient à imaginer, parce que plus identifiables, dans le cadre scolaire. Diverses leçons, d'abord prenant appui sur un apprentissage de lecture, exigeraient, ensuite, une conversion au niveau de l'écriture.

— Repérant un mécanisme particulier d'écriture (prenons la rime) dans un texte, les apprentis-scripteurs auront pour tâche d'en tirer profit dans leur propre texte.

À l'instar de toute règle versificatoire, cela pourra se faire aussi selon l'accord du participe passé, ou en vertu de contraintes lipogrammatiques, ou avec l'obligation de rendre son texte publicitaire, etc.

4. *Scripteur* × *Texte*

Le cas de ce dernier type de rapport – lequel au demeurant en regroupe plusieurs et de tous ordres – se trouve construit sur la base d'une inadéquation. Ici, la démesure dans le rapport des forces en présence court jusqu'à l'inaccessible.

D'un côté, le programme d'écriture, à cause des exigences trop ou trop peu poussées qu'il commande, peut rebuter le scripteur. Traduire un texte dont la langue est totalement inconnue apparaîtra, chez lui, comme une épreuve insurmontable. D'un autre côté, la négligence du scripteur choisissant de passer outre au programme proposé paraîtra comme une épreuve en voie de dérapage. Ce dernier ne reconnaissant pas les bases de son exercice s'amusera à dévier de sa trajectoire.

Dans un cas comme dans l'autre, nous obtenons une scriptibilité qui incite à la délinquance. Le programme se trouvant invalidé, le scripteur sera tenté d'aller voir ailleurs si l'écriture s'y trouve... prenant ses aises hors piste, soit pour réduire sa tâche, soit pour se la rendre plus appropriée.

Quand, entre scripteur et programme d'écriture, la rencontre n'a pas lieu, ou bien advient une démission (le

scripteur abandonne), ou bien se produit une déviation (le scripteur emprunte une nouvelle voie d'écriture). Un programme, qu'il soit inaccessible ou trop vite épuisé, invite au dérapage. Passées les premières lignes ou les premières pages, sitôt apparu un élément digne d'intérêt, susceptible d'un développement d'envergure, le scripteur plonge, portant ailleurs l'intérêt qui l'anime.

II. LES CONDITIONS DE SCRIPTIBILITÉ

Par conditions de scriptibilité, nous entendons les faits, les comportements, les circonstances dont dépend la scriptibilité. Ces faits, comportements, circonstances peuvent être rattachés soit :

- à celle ou à celui qui écrit;
- à des considérations culturelles et techniques;
- à l'écrit en tant que tel;
- à des procurations didactiques.

Ils ont pour tâche d'établir les dispositions selon lesquelles la scriptibilité va se manifester.

1. *Les conditions du sujet*

Ces premières conditions regardent les dispositions du scripteur en raison de son ambition d'écriture. Elles se traduisent par des comportements qui, tantôt, conduisent à utiliser le texte pour promouvoir le scripteur, tantôt rendent ce dernier disponible au travail du texte.

Dans le premier cas, soit celui où le sujet tire profit du texte dans le but de faire valoir sa propre personne, nous assistons à une forme abrégée de solipsisme. En la circonstance, le sujet se trouve à employer l'écriture à des fins variables :

- expression de son moi intérieur;
- révélation de son identité profonde;
- témoin de son authenticité et de sa spontanéité;
- moyen pour transmettre son inspiration créatrice, scientifique ou pragmatique...

Plus souvent qu'autrement, ces conditions traduisent un rapport à des ambitions qui concernent l'affect. Le sujet rejoint l'écriture par la voie royale de la très personnelle projection de lui-même. Des relents d'exorcisme parfois, de thérapie souvent, transpirent de l'exercice entrepris. Le sujet se trouve habité par un ensemble de devoirs qui lui font voir le texte, non comme un objet ouvrable, mais comme une pure courroie de transmission. Exprimer, conscientiser, dénoncer, propager, témoigner sont autant d'envies qui chatouillent sa plume.

Dans le second cas, soit celui où le scripteur se rend disponible au travail du texte, les conditions de scriptibilité témoignent, chez le sujet, d'une sensibilité particulière au langage. Avec moins l'envie d'exprimer que

de construire, il s'engage dans le texte avec une batterie de dispositions nouvelles :

- explorer le langage tel qu'il se présente par les vertus de l'écrit;
- repérer les mécanismes susceptibles pour le littéraire, le documentaire, l'argumentaire, ou tout autre, de faire apparaître le texte;
- exploiter lesdits mécanismes en sorte qu'ils autorisent une certaine fructification.

Ce sont là des conditions qui placent le sujet dans une position non point d'utilisateur mercantile de la langue, mais d'orpailleur curieux, attentif aux moindres éclats du code.

2. Les conditions culturelles et techniques

Culturelles parce que s'inscrivant dans une époque et répondant à un système de valeurs, techniques parce que référant à des procédés de travail inhérents aux développements particuliers du texte, les présentes conditions supposent des investissements scripturaux qui se rattachent à des questions d'environnement culturelles et techniques :

a) Culturelles

Nous avons ici affaire à des conditions qui, se limitant à la famille des arts, promeuvent une scriptibilité investie soit localement, soit globalement.

En l'occurrence, l'écriture conviée se voit articulée à la situation artistique, c'est-à-dire à une époque, un système de valeurs, un ensemble d'idées, de croyances, de doctrines... Localement, on prendra en considération que le texte s'écrit, mais aussi s'inscrit, dans le contexte artistique qui lui est immédiat. La littérature lui servant de cadre de référence, il tirera d'elle les mécanismes et les balises justifiant son art.

Globalement, par contre, on retiendra que le texte s'écrit tout en se maintenant en relation avec d'autres formes d'art : peinture, sculpture, musique, danse, architecture, cinéma, etc. Avec aussi des formes et des courants de pensée qui le traversent et qui créent un réseau ininterrompu d'influences.

Ces conditions, portées au compte du développement artistique, vont donner lieu à la production d'une infinie variété de textes, lesquels, dans le champ littéraire, oscillent entre :

- Une scriptibilité à portée naïve : où le texte se trouve en quelque sorte écrit par la culture. Traversé par elle, il se laisse conduire, inconscient des courants intellectuels qui le portent.
- Une scriptibilité courant aux avant-postes : en vertu de laquelle le texte, tout en la maîtrisant, provoque son époque ainsi que la culture qui l'enclasse.

Il devient, comme on se plaît à le désigner, d'avant-garde, c'est-à-dire issu d'une écriture débordant la culture et les valeurs de son temps.

À l'évidence, les conditions culturelles de scriptibilité entretiennent un rapport à la critique et à la théorie artistique qui, admis ou pas, peut être qualifié d'organique. Des textes, en la circonstance, veillent au grain. Tout affairés aux évolutions de la culture qu'ils ont pour tâche ou de critiquer ou de théoriser, ils s'inscrivent en tant que régulateurs de scriptibilité.

Ces textes, que pour un bref mais décisif moment la scriptibilité semble ignorer, forment, par les soins de la polémique parfois, de l'analyse souvent, un dispositif permettant d'ordonner les courants d'écriture, de leur conférer une place tout en discutant de leur pertinence.

b) Techniques

Parce que les ambitions d'écriture peuvent être diverses, les textes affichent toutes sortes de manières. Les conditions techniques de scriptibilité traduisent un ensemble de contraintes qui, avec le temps et l'usage, ont fourni (parce que façonné) un moule à nombre de pratiques. Il n'y a qu'à observer avec un brin d'attention la poésie pour s'en rendre compte. L'artillerie versificatoire, métrique et prosodie confondues, témoigne largement de cet état de fait.

Pas moins que la poésie, la prose, qu'elle soit littéraire ou pas, s'est elle aussi armée de contraintes qui la rendent différemment scriptible selon qu'elle se frotte à des textes documentaires, publicitaires ou argumentaires.

- *Documentaire* : le texte documentaire place l'écriture dans des conditions de faisabilité où dominent plusieurs contraintes techniques dont : l'univocité sémantique du parcours, l'objectivité de l'instance narrative, la coïncidence des faits et des connaissances avec la réalité, ainsi que la référentiation linguistique à l'endroit d'éléments lexicaux dont le sens n'est pas connu de tous.
- *Publicitaire* : quant au texte publicitaire, il répond d'une envie de formuler qui donne à l'écriture des vertus incitatives. Pour un produit, un style ou une idée, il cherche à établir le parcours qui activera l'implication du lecteur. Avec pour objectif de faire image ou formule, le texte publicitaire va largement s'inspirer de procédés actifs dans le champ littéraire : double sens, déplacements sémantiques, inversions logiques, rimes et autres stratégies sonores, etc. Loin d'exiger de son écriture la production d'un parcours univoque, le publicitaire favorise la prolifération de dispositifs entretenant de manière subtile l'ambiguïté. Toujours, toutefois, avec cet égal souci d'accroître l'aire de réceptivité.

– *Argumentaire* : selon un régime de contraintes qui renvoient à l’obligation d’élaborer une démonstration de type persuasif, le texte argumentaire revendique des parcours empreints de logique. Pour se faire justement valoir, l’écriture doit respecter un suivi thématique ainsi qu’un ajustement à divers dispositifs : cohérence sémantique des énoncés, cohésion argumentative, contexte énonciatif, mise au point rhétorique...

Aussi, dépendant de la démonstration requise (scientifique, politique, philosophique, théologique, psychologique, etc.), l’écriture fera jouer différemment les stratégies de l’argumentation.

En champs documentaire, publicitaire et argumentaire, des avenues diverses de développement se présentent. Elles composent avec des types particuliers et des stratégies singulières d’écriture.

Au plan documentaire, la scriptibilité passe inévitablement par une stratégie disons encyclopédique. Avec pour principal objectif de faire connaître, de rendre accessible, elle favorise l’éclosion d’une écriture qui classe, range, hiérarchise; et qui, parfois, histoire de performer plus et mieux, fraye dans le pragmatique.

La technique publicitaire, quant à elle, ne se prive de rien. Pour arriver à ses fins, elle ne craint pas d’emprunter au poétique maints procédés dont l’agencement fait une large place à la problématique de la réceptibilité. Calculant ses effets en raison de la réaction du lecteur, elle rend le texte scriptible à partir de ce qui captera l’attention.

L’argumentaire, de son côté, présente un domaine où les stratégies d’écriture abondent. Se développant là dans le travail d’élaboration d’un précis scientifique, ici, moins objectif, dans les envolées partisans d’un plaidoyer politique (voire juridique), ailleurs dans le détail calculé d’un raisonnement philosophique, théologique ou psychanalytique, il tire sa scriptibilité de l’environnement logique qui, pour l’un ou l’autre type de raisonnement, s’impose.

3. Les conditions textuelles

Relevant de considérations sémantiques et formelles accréditant le travail d’écriture, les conditions textuelles de scriptibilité se limitent, comme leur appellation l’indique, au texte. Rien là d’anormal, puisque c’est du texte que la scriptibilité tire sa raison première. C’est par lui que, matériellement, elle se manifeste, pénétrant chacun des signes interpellés, que ce soit l’un après l’autre ou selon une stratégie d’ensemble.

À ce titre, les conditions textuelles trouvent valeur et force dans le détail de deux fondements intimes :

– le premier tient à la nature des paramètres organiquement liés à la langue de travail;

– le second renvoie aux dispositions opératoires de ces mêmes paramètres, dès qu’investis dans le travail de la langue.

A. Nature des paramètres

Éléments d’un tout, disons la langue, envers lesquels s’applique l’écriture, les paramètres ne revêtent pas tous la même apparence. Identifiables à des particularités isolables, on peut les regrouper dans quatre grands registres :

– Registre du mot limité à sa forme :

Paramètre grammatical : concerne la lettre.
 Paramètre phonique : concerne le son.
 Paramètre lexical : concerne un regroupement de lettres et de sons.

– Registre du mot et de plusieurs quant à leur sens :

Paramètre sémique : concerne de petites unités isolées de sens liées à un seul mot.
 Paramètre sémantique : concerne le sens pris dans un ensemble.

– Registre de la construction formelle :

Paramètre syntaxique : concerne l’ordre des mots, des phrases entre elles.
 Paramètre topique : concerne la place occupée par un composant textuel dans un lieu déterminé.

– Registre des enchaînements et structures :

Logique : concerne les règles et contraintes inhérentes à la cohérence et à la cohésion d’un texte.
 Narratologique : concerne les structures du récit.
 Rhétorique : concerne les procédures et stratégies ordonnant les arguments, idées, etc.

B. Dispositions opératoires

Par les termes «dispositions opératoires», il faut entendre les dispositifs, les mécanismes, les manœuvres aptes à mettre en perspective les paramètres textuels. Pas toujours répertoriés dans le sens de la norme (c’est le cas plus particulier de l’aventure littéraire dont l’écriture, souvent, s’emploie à expérimenter), il reste qu’un nombre appréciable de ces opérations peuvent être çà et là rencontrées : consécution, suppression, adjonction, interversion, permutation, transition, croisement, exclusion, etc.; enfin, toute manœuvre couvrant de manière conventionnelle ou opportune l’un ou l’autre registre paramétrique.

Les conditions textuelles de scriptibilité seront convoquées autant de fois que sera activée l’écriture. Elles se feront valoir dans les parcours les plus communs comme

les plus sophistiqués. Du documentaire au publicitaire et à l'argumentaire, en passant par le littéraire, elles ne doivent ni ne peuvent être contournées. Dominantes, selon le parcours préconisé, dans l'un ou l'autre registre, elles requièrent une rigoureuse attention.

À ce terme, il paraît toutefois essentiel de signaler une particularité non négligeable d'un type de texte, le littéraire, qui n'a pas jusqu'ici fait l'objet d'une étroite classification. Son détachement des autres types de texte (documentaire, publicitaire, argumentaire) se trouve motivé en raison du fait que chez lui, plus qu'ailleurs, s'élaborent des parcours où l'écriture témoigne d'un travail d'exploration et d'exploitation systématiques. En conséquence, on peut remarquer cette prérogative, que les conditions de scriptibilité mises à sa disposition se révèlent à la fois plus variées et plus étendues.

Sorte de laboratoire par lequel la fiction advient, le texte littéraire engage des parcours qui, souvent, intègrent des mécanismes et opérations inhérents aux autres types de texte. Les détournant à son profit, il les intègre dans un ensemble inhabituel et ainsi leur fait porter d'autres fruits que ceux pour lesquels ils avaient en quelque sorte été appelés.

4. *Les conditions didactiques*

Sous l'angle didactique se trouvent, ici, regroupés les moyens dont dispose le scripteur pour favoriser son apprentissage de l'écriture. La didactique, qui peut être considérée comme une circonstance de travail privilégiant l'apprentissage, se donne pour essentielle fonction de mettre à la disposition du scripteur (souvent par les soins attentionnés d'un enseignant) un programme de travail assurant la couverture de diverses étapes. Que cela concerne l'épreuve d'écriture, son contrôle, l'évaluation de la démarche ainsi qu'une progression appropriée de son apprentissage, toutes participent, de près ou de loin, à une entreprise d'objectivation de la pratique convoquée.

Les conditions didactiques se confondant avec un dispositif d'apprentissage, d'essentielles informations sur les composants, mécanismes et opérations textuels requis lors d'un parcours, méritent d'être apportées. À ce titre, des obligations de service comme de stratégie se présentent, qui viennent étoffer la démarche d'apprentissage.

1- *Instructions disciplinaires* : par instructions disciplinaires, nous entendons la transmission des données qui, clairement, désignent des faits de langue, des objectifs spécifiquement définis ainsi que des modalités de traitement pour lesdits faits tels qu'inscrits dans un programme de scriptibilisation. Les parcours textuels se présentant de façon variée et en nature et en fonction, il paraîtra important de spécifier les notions qui, à la base, définiront ces parcours. Sans consignes précises, sans objectifs distincts, le risque est grand qui conduit

à une pratique dont l'apprentissage se trouve, parce qu'incontrôlé, absent...

2. *Conjonctures textuelles* : selon ici que des mises en situation de lecture amèneront l'apprenti à saisir certaines des exigences de l'écriture, on profitera du croisement des pratiques (lire pour écrire). En partant de ce qui ailleurs, de façon exemplaire, se montre lisible, on fera, de manière opportune, apparaître le scriptible. Les conjonctures textuelles désignent la solidarité coopérative dont les pratiques (écriture, lecture, réécriture, relecture) arrivent stratégiquement à profiter.

3- *Études graduées* : nul besoin ici d'insister. La compétence d'écriture ne s'acquérant ni tout à coup ni tout d'un coup, il est nécessaire de ménager une progression appropriée du travail qui graduellement y mène.

Dès lors, par des leçons mesurées, il s'agira de faire valoir coup par coup, et en profitant d'une certaine démarche d'articulation, les faits langagiers et opérations prioritairement défendues. Non moins, simultanément, il sera question de développer les habiletés y associées, c'est-à-dire voir à leur maîtrise ainsi qu'à leur intégration.

III. COEFFICIENTS DE SCRIPTIBILITÉ

Par coefficient de scriptibilité, nous entendons la valeur relative d'un parcours d'écriture, au sens où la nature, le nombre et la fonction des liens et relations travaillés entre les divers composants d'un texte vont déterminer des niveaux de faisabilité (simple ou complexe, facile ou difficile) affichés par les programmes de scriptibilisation.

Un coefficient de scriptibilité, toutefois, ne se limite pas à la nature, au nombre et à la fonction des liens et relations travaillés dans le texte. Il est aussi dépendant – cela paraît inévitable – du niveau de compétence affiché par le scripteur; lequel, se présentant apprenti ou aguerri, fait prendre au programme d'écriture un coefficient adapté à la situation. Passant de faible à élevé, de complexe à simple, selon qu'il s'adresse à l'un ou à l'autre.

Un niveau d'apprentissage, chez qui entreprend un programme d'écriture, méritant d'être retenu, on se doit de considérer, pour éviter de se perdre dans un lot d'exigences inadéquates – tantôt par excès, tantôt par défaut –, l'ordre de fluctuation dans la compétence des scripteurs. Avant toute pratique, en effet, la question d'un coefficient doit se poser en raison d'un programme d'écriture lié à la compétence d'un scripteur. Et ce n'est qu'une fois cet ajustement opéré que la scriptibilité deviendra, parce qu'adaptée, praticable.

Cela admis, il devient plus opportun d'examiner, hors de toute considération touchant celui ou celle qui écrit, les éléments qui, sur un plan strictement scriptural,

déterminent les coefficients. Pour y arriver, revoyons d'une manière plus spécifique ce que nous entendons par la nature, le nombre et la fonction des liens et relations travaillés entre les divers composants d'un texte.

a) *Nature des liens* : il s'agit ici de l'ensemble des propriétés qui définissent les liens unissant un composant ou un groupe de composants à un autre. Ces propriétés sont distribuables selon ce que l'on pourrait appeler un éclatement grammatical :

- liens morphologiques;
- liens syntaxiques;
- liens sémantiques;
- liens logiques, narratologiques.

En tenant compte que ces liens ou relations entre composants ou groupes de composants respectent les règles prescrites dans l'un ou l'autre secteur, on obtiendra un coefficient qui épouse la norme. Toutefois, il se présentera des situations où un dérèglement dans l'un de ces secteurs entraînera une manière de transgression systématique. En faisant la part des choses entre la faute à l'endroit de la règle et le travail réglé d'une construction qui la conteste et la motive, on reconnaîtra la présence d'un coefficient autre.

b) *Nombre des liens* : le nombre des liens ou des relations qui existent entre composants du texte va en quelque sorte fixer la valeur d'un coefficient selon un principe de détermination. L'écriture, par son travail, va-t-elle développer les liens, les relations nécessités par la rencontre de deux composants, ou bien s'en tiendra-t-elle à un lâche voisinage qui garantit leur relation par simple proximité..?

En conséquence, le texte accroît son coefficient de scriptibilité lorsque, multipliant les liens entre ses composants, il assume cette multiplication en développant les relations qui découlent de ces liens. Un travail d'occurrence, de cooccurrence, de récurrence, voire de concurrence, se présente alors et comble toute carence, au fur et à mesure du déroulement de l'écriture.

Par leur nombre, les liens déterminent avec une force variable la présence d'un composant venu en suivre un autre. Selon une relation simple, la connaissance d'un premier composant va rendre possible la venue d'un second, lequel, lui-même, autorisera l'apparition d'un troisième, etc.

Ce sont là, faut-il le préciser, des liens qui peuvent jouer à plusieurs niveaux : morphologique, syntaxique, sémantique, logique. Aussi, est-il tentant d'avancer ce principe qui dit que plus un composant entretient de liens avec ceux qui le suivent et ou le précèdent, plus il accroît le coefficient de scriptibilité du texte. En ce cas, toutefois, on remarquera que la détermination ne demeure pas simple. En subissant une multiplication des liens, elle autorise un mouvement à la hausse de

son principe. Selon le jeu des occurrences, concurrences et récurrences, des types singuliers de détermination apparaîtront :

- *hyperdétermination* : détermination multipliant jusqu'à saturation les liens entre composants;
- *hypodétermination* : détermination par laquelle se manifeste un défaut de liens, lequel ne conduit pas toujours à un affaiblissement immodéré du texte. À titre d'exemple, pensons à l'écriture d'un télégramme qui, malgré ses ellipses, reste fonctionnelle;
- *interdétermination* : détermination se nourrissant d'un ou de plusieurs liens venus d'ailleurs : d'un autre texte par exemple;
- *infradétermination* : détermination qui évoque des liens tout en les taisant. En quelque sorte, ce sera par déduction que les composants, proches ou lointains, s'allieront;
- *autodétermination* : détermination selon laquelle l'écriture tire de son fonctionnement propre la matière à lier.

c) *Fonction des liens* : prise dans un ensemble, l'action des liens conduira à des projets textuels plus ou moins ambitieux. Avec pour principal objectif de donner de la cohérence, d'établir de la cohésion, les liens et relations proposés orienteront l'écriture vers un ou des effets particuliers de sens. En sorte que, pour renforcer, voire créer un effet, ces liens s'emploieront à établir des relations susceptibles d'établir une stratégie d'écriture.

Le coefficient de scriptibilité paraîtra simple ou complexe, selon que la fonction d'un ou de plusieurs liens sera, par exemple :

- de lier un verbe à son sujet de façon grammaticale;
- d'accorder un verbe à son sujet tout en les faisant rimer;
- de faire se répondre à distance, selon des significations différentes, deux groupes de mots de formes identiques.

Dire que la scriptibilité tire sa raison de la nature, du nombre et de la fonction des liens et relations tissés ou travaillés entre les divers composants d'un texte implique, il va sans dire, la considération de quelques paramètres textuels signalés lors de l'établissement des conditions textuelles de scriptibilité. Un programme textuel annonçant une scriptibilité versée au compte d'un documentaire mettra à profit le travail de paramètres qui, autrement, œuvreraient dans l'ombre. Chaque type de texte et, au demeurant, chaque programme textuel, avoué ou pas, ne sont articulables que dans l'activation d'une fraction ou de l'ensemble de cesdits paramètres. Par eux devient visible ce pour quoi va se construire le texte. Par eux, en ceci que dans le jeu opératoire des liens et relations déployés ils feront prendre au texte une orientation spécifique.

Pour la détermination globale d'un programme, seront retenus l'un ou l'autre des quatre coefficients

orientés de scriptibilité. C'est-à-dire quatre mesures aptes à promouvoir pas moins de quatre trajectoires, elles-mêmes négociées dans le jeu consigné ou non des paramètres ainsi que du programme opératoire des liens et relations qui les animent.

1. Coefficient unilinéaire

C'est un cas de scriptibilité où liens et relations entre composants concourent à ne développer qu'un seul et unique sens. Les paramètres convoqués ne se laissent en rien distraire de leur mission. Lancés pour accréditer une seule et même voie de développement, ils se résorbent tout uniment dans l'émission d'un même message.

Le coefficient unilinéaire résulte de l'uniformisation d'un parcours, où des paramètres, sémantiques surtout, se développent dans un réseau de liens et de relations s'employant à établir une succession ordonnée des mots, des phrases, des paragraphes, etc., sans écart aucun, qu'il soit sémantique ou formel. En quelque sorte désignés pour servir la norme, les paramètres s'acquittent de leur tâche à force de liens et de relations d'une nature conforme aux règles établies, d'un nombre limité au voisinage et à la succession linéaire des composants et d'une fonction vouée à la cohérence sémantique des arguments.

Dans le domaine du documentaire, mais aussi partout ailleurs assurément, quoique à une moindre fréquence, les exemples abondent. Que ce soit pour l'émission ordonnée d'une recette de cuisine ou pour la présentation détaillée des mœurs d'un animal à fourrure, le coefficient unilinéaire s'impose.

2. Coefficient interlinéaire

La scriptibilité ici requise témoigne d'une linéarité autorisant un travail intersecté des paramètres. C'est-à-dire, par exemple, dont le développement répond d'une suite de faits sémantiques (thème) ou formels (rimes) qui alternent, mais qui pour autant ne cherchent pas à produire plus d'une signification. En la circonstance, le texte se limite toujours à la promotion d'un seul et unique sens, dont le parcours toutefois ne peut se réduire à l'étalement uniforme. Sans déraper, l'écriture emprunte des voies alternes pour arriver à ses fins. Se propageant en tissant des liens aptes à établir des relations, son coefficient est interlinéaire en ceci que lesdits liens et relations adoptent des particularités de nature, nombre et fonction :

- *Nature* : parfois interrompue sur le plan thématique (quoique sitôt relancée au plan de la démonstration générale), la succession des arguments commande des liens qui travailleront à faire suivre, même à distance. D'une nature engagée dans la récurrence, les liens voient à ce que malgré les éloignements d'idées, rien ne se dérègle.
- *Nombre* : forcément plus nombreux, les liens et relations doivent, pour que ne se perde pas le fil des idées,

en même temps que motiver les intersections, rappeler l'ordre et la place des arguments. Attaché à une détermination simple, mais où la succession des idées et des formes risque sans cesse d'être compromise, le nombre varie selon la fréquence et la radicalité des changements de registre.

- *Fonction* : avec pour objectif de préserver la cohérence tout en produisant un effet de croisement sémantique et formel, les liens et relations agenceront les alternances, calculeront les détours. Ce, de manière à ce que les arguments ne se perdent pas de vue.

Divers exemples de coefficient interlinéaire sont plus facilement repérables dans des textes où apparaissent des changements de registre. Ainsi, l'écriture préconisée dans des ouvrages d'analyse (textuelle par exemple), où alternent références à un texte cible (citations) et commentaires analytiques, remplit bien ces exigences.

De même, bien sûr, il en est de textes de fiction développés dans l'intersection des styles et des thèmes. Ici de Nabokov, *Feu Pâle*, avec ses séquences biographique, poétique et textologique, là de Butor, *La Modification*, avec un balayage temporel favorisant les intersections diégétiques, ailleurs de Diderot, un *Jacques le Fataliste*, brisant puis unifiant à coups d'interventions calculées la structure narrative, témoignent à souhait d'une scriptibilité fuyant un déroulement uniforme, même si elle est disposée à répondre d'une seule orientation sémantique.

Quelque peu éparse dans son développement, l'écriture interlinéaire n'en promeut pas moins la détermination d'un seul et même sens, ce, malgré un déploiement des arguments qui ne se montre pas uniforme. Des thèmes, des structures se croisent ou alternent, mais sans se fuir. Ils participent d'une même orientation sémantique.

3. Coefficient multilinéaire

Ce cas de scriptibilité invite à un parcours qui fait se multiplier la linéarité. Ici, tout uniment, des paramètres travaillent à rendre unilinéaires des séquences de texte autonomes qui sont soit juxtaposées, soit alternées. Autrement dit, le parcours multilinéaire se nourrit de plusieurs sous-parcours (deux au moins) en eux-mêmes complets et cohérents.

Ce type de coefficient fait voir la capacité pour le texte de développer des segments (littéraires, documentaires, publicitaires ou argumentaires) qui, même éparpillés, sont à la fois regroupables et isolables. Des exemples, dans les domaines de la fiction et de l'argumentation, sont observables :

- Claude Simon, pour un, a su, par une suite de romans tels *La Route des Flandres*, *Leçon de choses*, *Les Corps conducteurs*, *Triptyque*, explorer et exploiter les chevauchements diégétiques. Distribuant en chacun de ses livres une série de trois ou quatre récits, il met

le soin qu'il faut pour les fragmenter et les distribuer en faisant alterner leur narration.

- Dans le domaine moins excentrique de l'argumentaire, Michel Foucault, dans son ouvrage intitulé *Les Mots et les choses*, a su mener en parcours parallèles des démonstrations issues de secteurs différents : linguistique, botanique, peinture... Et ainsi développer une argumentation qui, se tenant en chacun des domaines, complétait et relançait l'autre.

La multilinéarité fait voir, tantôt par chevauchement diégétique, tantôt par juxtaposition thématique, un nombre appréciable de linéarités qui se télescopent et qui, de ce fait, empêchent toute continuité linéaire. Le défi de ce coefficient, on le remarque, réside dans le travail d'articulation des multiples linéarités que le texte éparpille. Et ce travail, il est redevable des liens et relations lancés dans la mêlée. L'articulation, dès lors, oscillera entre la simplicité et la complexité :

- *simplicité* : si le changement de linéarité (de récit, de secteur scientifique) est rattaché à une coupure sémantique (conclusion d'une idée) et formelle (fin d'un paragraphe) d'un parcours (récit ou démonstration sectorielle) au profit d'un autre;
- *complexité* : si le changement de linéarité s'accompagne de coupures réglées de manière formelle et/ou sémantique, et qu'elles participent à une stratégie du morcellement.

Les liens s'emploieront tantôt à consolider la structure de texte, tantôt à en élaborer une. Leur travail, pour beaucoup, consistera à faire tenir ensemble l'édifice multilinéaire. À ce titre, il en sera plus un de cohésion (cette force qui permet à toutes les parties d'adhérer à l'ensemble) que de cohérence (puisque le sens linéaire des récits et arguments reste, même éparpillé, intact; une sorte de télé-cohérence permettant de reconstituer récit par récit, secteur par secteur, le sens). De toutes natures (morphologique, sémantique, syntaxique, logique), ils composeront avec une détermination qu'au besoin on rendra *hyper* (répercuter des liens à tous niveaux du texte : à l'intérieur de sa séquence ainsi qu'en regard de celles qui la croisent) ou *hypo* (négliger d'entretenir des relations afin que se produisent avec plus de brusquerie les coupures).

4. Coefficient translinéaire

Ce dernier coefficient profite d'une scriptibilité apte à établir dans le texte plusieurs parcours dont un au

moins traverse la linéarité. Ici l'écriture tire avantage d'aménagements particuliers pour faire valoir, sur un ou plusieurs paramètres spécifiques, ou encore sur un ensemble de paramètres associés, un parcours singulier.

Par les soins du paramètre grammatical, par exemple, l'articulation d'un acrostiche propose une scriptibilité déployée par-delà la ligne, c'est-à-dire traversant le texte. Et tout autant, la venue calculée d'un métagramme opérant au début et à la fin d'un parcours (comme cela se voit dans les *Écrits de jeunesse* de Raymond Roussel) peut propulser dans un parcours circulaire une écriture développant par ailleurs toutes les vertus de l'unilinéarité.

Avec le coefficient de translinéarité, la scriptibilité promeut un texte qui, pour traverser la linéarité, doit simultanément la construire. Partout, il n'est pas, même si c'est là une dimension privilégiée, que l'aspect formel de l'écriture qui puisse générer de la translinéarité. Toutes stratégies autoreprésentatives, initiées formellement ou sémantiquement, sont à même de permettre une traversée de l'unilinéarité. Loin d'une écriture où le cumul des énoncés fonde à la suite la signification d'ensemble, le parcours translinéaire répond d'une écriture où la place et le regroupement de lettres, mots, phrases, etc., distants l'un de l'autre, engendrent un ou plusieurs réseaux de significations textuelles :

- réseau formel : collusion de formes (acrostiche) et de structure;
- réseau sémantique : allusion de sens (envolée métaphorique, exploitation synonymique).

Une précision qui va tirer d'embarras la propagation du translinéaire revient à dire que, pour opérer, ce dernier coefficient doit se greffer à un autre qu'il soit uni, inter ou multilinéaire, selon le programme éprouvé.

Directs par nature, puisqu'il est question d'un parcours plongé dans un autre, les liens déployés lors d'un coefficient translinéaire empruntent la voie de l'allusion et du sous-entendu. Au moyen de procédés autoreprésentatifs, l'écriture, çà et là, s'évertue à faire surgir le translinéaire.

Un réseau de récurrences et de cooccurrences, quant au nombre de ces liens, développent des relations pouvant être qualifiées d'autodéterminantes. Avec pour fonction, surtout, de créer des rapports à distance, ils (ces liens), elles (ces relations) autoriseront l'articulation en réseau de la constellation délimitée des composants textuels.